

**LETTRET**

**BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES**

**HIVER 2021-2022**

# VIE DU VILLAGE

Cette année encore, l'épidémie ne nous aura pas permis de nous réunir en fin d'année pour un moment de convivialité. Je le regrette, mais la santé passe avant tout.

L'année 2021 a été, pour le conseil municipal et les agents de la commune, une année de travail, notamment autour de la procédure de modification du PLU n°2, qui s'achèvera, après l'enquête publique qui a eu lieu, par un vote d'approbation du conseil municipal du 21 décembre 2021, et par la préparation des travaux du carrefour de la Plaine.

L'année 2022 sera une année de réalisation des projets, et de préparation de nouveaux travaux, comme la sécurisation de la falaise. **Toutes les informations communales sont disponibles sur le site de la mairie : [mairie-lettret.fr](http://mairie-lettret.fr)**

Sachez que je vous souhaite, et l'ensemble du conseil municipal avec moi, de très bonnes fêtes de fins d'année, et par avance une très belle année 2022, avec santé, bonheur et réussite dans vos projets, pour vous et tous vos proches.

**Bonnes fêtes à toutes et tous !**

# **ACTIONS MUNICIPALES**

## **-Aménagement du carrefour de la plaine**

Comme nous vous l'annoncions, les travaux d'aménagement du carrefour de la plaine commenceront prochainement, et devraient, sous réserve de la météo et de la nature du terrain, être achevés avant l'été 2022.

La sécurisation du carrefour sera ensuite encore renforcée avec la réalisation, par le Département, d'un « tourne-à-gauche » sur la RD942, qui permettra aux riverains de pouvoir s'arrêter en toute sécurité en attendant de pouvoir s'engager sur la voie communale.

## **-Vidéo-protection aire de la douane**

De nombreux dépôts sauvages ont été constatés à proximité des containers à déchets ménagers de l'aire de la douane. Nous avons donc décidé d'installer prochainement un système de vidéo-protection pour pouvoir sanctionner les contrevenants.

Pour rappel, si ça ne rentre pas dans un container, alors ça doit aller à la déchetterie. Un service d'enlèvement des encombrants sur place est organisé une fois par mois par la Communauté d'Agglomération (04 92 53 15 85).

# INFORMATIONS

## DEPOT DES DEMANDES

## D'AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer et suivre l'instruction de votre demande d'urbanisme en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :

<https://urbanisme.geomas.fr/gnau>

Alors qu'il était auparavant nécessaire d'effectuer le dépôt de ses dossiers uniquement sur papier, en mairie ou par lettre recommandée avec AR, il sera à présent possible de le faire en ligne 24/24 heures et 7/7 jours, et de suivre l'instruction en temps réel. Le lien sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Chaque échange générera un accusé de réception et une mise à jour de votre dossier. Le dépôt papier en mairie reste bien sûr toujours possible.

## ENQUETE INSEE

L'INSEE réalise, du 3 au 26 janvier 2022, une enquête sur les loyers et les charges. L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Merci par avance du bon accueil que vous lui ferait.